

TABLEAU B.2

Option 1 : QL = 20 %	Option 2 : QL = 20 %
n_1, n_2, Ac_2, Re_2	n_1, n_2, Ac_2, Re_2
80, 40, 11, 12	32, 16, 3, 4
125, 63, 19, 20	50, 25, 6, 7
200, 100, 32, 33	80, 40, 11, 12
315, 158, 53, 54	125, 63, 19, 20

NOTES :

n Effectif de l'échantillon

Ac_2 Critère d'acceptation (nombre maximal admissible d'individus de conformité marginale de type 2).

Re_2 Critère de rejet (nombre minimal non admissible d'individus de conformité marginale de type 2).

Lorsque l'effectif de l'échantillon égale ou dépasse l'effectif du lot, soumettre le lot à un contrôle à 100 %.